

# UNION DES RADIO-CLUBS

Informations

71 rue Orfila, 75020 Paris

Décembre 1985

## STOP ou ENCORE ?

Chacun d'entre nous doit normalement être en possession du numéro 158 d'Ondes Courtes Informations, lequel annonçait en première parution la convocation (le terme d'invitation a été préféré...) à l'assemblée générale de l'Union des Radio-Clubs et plus largement à la journée OM de l'URC. Ce bulletin spécial assure la seconde parution statutaire. Cependant, celui-ci contient d'autres informations. Nous souhaitons vivement que malgré son caractère concis, il sache faire sentir à tous les membres que l'URC, non seulement demeure, mais a mis à profit cette année 1985 pour préparer son redémarrage dans les meilleures conditions possibles dès janvier 1986.

Trois années d'épreuves ont contribué à souder, contre toute attente, un important noyau d'amateurs qui, par leurs encouragements, ont su reconforter les différents responsables de l'association et les conduire à poursuivre.

L'URC ne se contente donc plus de survivre. Pour l'heure, elle est sauvée bien que l'équilibre financier soit fragile. Des propositions et projets concrets sont proposés ici même. Tout dépend désormais des membres. C'est à eux qu'il convient de dire STOP ou... ENCORE et ce avant le 20 janvier 1986.

## 1986 : L'URC SUR MESURES

Soyons francs : l'URC revient de loin ! Mais la situation aujourd'hui n'a sans doute jamais été aussi saine et ce grâce, entre autres raisons, aux membres et abonnés qui cette année ont supporté l'ajustement (forcé...) du nombre de parutions d'OCI aux moyens financiers dont leur association disposait. Reste à confirmer cette attitude en remplissant la partie correspondante du formulaire de la page 4.

Par ailleurs, des gains conséquents en fabrication ont été réalisés.

Après mûre réflexion, le montant global de l'adhésion accompagnée de l'abonnement au bulletin de liaison restera à 180 F pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. L'assemblée générale devra cependant approuver une nouvelle répartition s'établissant comme suit :

- Adhésion : 130 F ;
- Abonnement à tarif préférentiel réservé exclusivement aux adhérents : 50 F

soit au total 180 F, et ce uniquement en raison de contraintes administratives. Toute augmentation du montant global vient à l'encontre de l'objectif essentiel de l'URC qui consiste à être ouverte au plus grand nombre.

Chaque année, les responsables de l'association bâtissaient un budget prévisionnel basé sur des hypothèses car, le temps de recevoir les cotisations, il fallait bien « lancer la machine » pour le premier trimestre. On sait ce qu'il est advenu de la vie des associations depuis quelques années et alors qu'il était logique, il fut un temps, d'envisager des taux de croissance positifs, c'est le contraire qui advint. Prévoir une augmentation des membres alors qu'on en perdra en réalité représentait un trou considérable par rapport au budget d'origine. Avec le jeu des échéances de paiement (à 90 jours souvent) le phénomène peut passer inaperçu une première année mais est comblé en réalité au détriment de l'exercice suivant. Et ainsi de suite, d'année en année. Que dire si en plus le budget prend en compte des rentrées publicitaires qui ne seront pas, en fait réalisées.

Aujourd'hui, fin 1985, l'URC ne doit plus

rien à l'extérieur si ce n'est le numéro 158 d'OCI et les charges du 4<sup>ème</sup> trimestre pour lesquels existent les provisions correspondantes, et l'indemnisation des abonnés qui n'ont reçu que 4 numéros d'OCI sur les 11 annoncés. Ce dernier point fait encore aujourd'hui l'objet d'une étude mais des solutions sont déjà envisagées.

### ALORS, PARLONS BUDGET 1986

Pas question d'hypothèses donc ! Le budget 1986 sera adapté tout au long de l'année en fonction des moyens financiers, effectivement disponibles, ce qui, traduit en nombre de membres réglant un global de 180 F, conduit au fonctionnement modulaire suivant.

#### Module 1 : moins de 1350 membres au 20 janvier 1986

L'association n'a plus de raison d'être. Elle est inutile et non représentative à l'échelon national. C'est l'échec d'une équipe qui a cru pendant sept ans au bien fondé de l'existence d'une association pour laquelle un homme, F9AA, a sacrifié sa fortune personnelle et consacré jusqu'au dernier jour de la fin de son existence. Convocation d'une assemblée générale extraordinaire et **dissolution** selon les modalités prévues dans les statuts. Aucune cotisation et/ou abonnement n'est encaissé. Les règlements seront retournés aux expéditeurs. A toutes fins utiles, joindre SVP une enveloppe timbrée pour retour.

#### Module 2 : de 1350 à 1550 membres

L'association est maintenue, conserve ses locaux, édite une lettre mensuelle (sauf en août) «URC Info», assure le service QSL, la représentation de ses membres auprès de l'administration, la diffusion des petites annonces et des prévisions de passages des satellites, service photocopies, fournitures, droit à l'assurance OM, courrier technique. Secrétariat et toutes tâches bénévoles. Elle poursuit l'attribution des licences d'écoute que lui a délégué l'Administration des PTT et à

l'aide des sommes nettes rétrocédées créée un fonds de réserve de l'URC (voir encadré).

**Module 3 : de 1550 à 1750 membres**  
Mêmes prestations que module 2 mais 2 des bulletins mensuels (URC Info) seront remplacés par des OCI de la qualité des numéros 157 et 159.

**Module 4 : de 1750 à 1850 membres**  
Mêmes prestations que module 3 mais OCI quadrimestriel se substituant aux bulletins mensuels correspondants. 10 000 F supplémentaires versés au fonds de réserve de l'URC.

**Module 5 : de 1850 à 2350 membres**  
Mêmes prestations que module 4 mais OCI trimestriel se substituant aux bulletins mensuels correspondants.

**Module 6 : de 2450 à 2450 membres**  
Idem module 5 et une permanence hebdomadaire (poste rémunéré), 10 000 F supplémentaires au fonds de réserve de l'URC, OCI bimestriel se substituant aux bulletins mensuels correspondants.

**Module 7 : de 2450 à 3350 membres**  
Idem module 6 mais 10 000 à 30 000 F supplémentaires au fonds de réserve de l'URC, installation d'une station VHF et décimétrique au siège de l'URC (FF1/FF6URC).

**Module 8 : à partir de 3350 membres**  
Idem module 7 mais OCI mensuel (11 numéros remplaçant les 11 bulletins réduits), une permanence 5 jours par semaine (poste rémunéré), prestations supplémentaires (à définir).

#### CONSTRUIRE L'URC DE 1986

Voici, cartes sur table, le canevas du budget. Construire l'URC 1986 ensemble est donc possible. Tous les adhérents qui renouvelleront leur confiance à l'association ainsi que tous les nouveaux membres permettront de faire progresser l'URC de module en module. **La première étape du 20 janvier 1986, fondamentale, dépend des 1300 premiers membres. Attendre qu'ils se manifestent pourrait être fatal. A moins que le vœu des amateurs français ne soit que l'URC s'efface...**

# Assemblée Générale 1985 de l'UNION des RADIO-CLUBS

Les membres à jour de cotisation sont invités à se réunir en assemblée générale le 14 décembre 1985 à 14 heures à l'auditorium de l'Espace Moncassin, 164 quai de Javel, 75015 Paris (Métro Boucicaut & Félix Faure ; Bus 42, 62, 70).

#### ORDRE DU JOUR

- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Modification des statuts
- Budget 1986
- Election des membres du bureau 1986
- Questions diverses

#### VOTES PAR CORRESPONDANCE

Pour permettre la plus large expression de tous, il est prévu que les membres actifs à jour de cotisation peuvent voter par correspondance pour l'élection du Conseil.

Les bulletins de vote sont établis, soit à la main, soit à la machine, sur papier blanc. Ils ne doivent indiquer que les seuls noms des personnes ayant fait acte de candidature. Les bulletins établis sur papier de couleur ou portant d'autres noms que ceux des candidats ou portant des marques susceptibles d'être considérées comme des signes de reconnaissance, ou encore des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers, sont nuls.

Les membres désirant voter par correspondance inséreront leur bulletin de vote, plié de telle façon que les noms qu'il porte ne soient pas visibles, dans une enveloppe ordinaire ne portant aucune indication, ni au verso, ni au recto. Cette enveloppe cachetée sera placée dans une autre qui devra porter de façon bien lisible l'adresse de la personne chargée de la réception des votes par correspondance et la mention: «A.G. de l'U.R.C. VOTE PAR CORRESPON-

DANCE». Au verso de cette enveloppe seront indiqués les nom et adresse de l'électeur. Ce pli sera adressé, de telle sorte qu'il soit reçu au moins avant le 12 décembre 1985, à :

Monsieur William BENSON  
71 rue Orfila  
75020 Paris.

#### VOTES PAR PROCURATION

Les membres actifs à jour de cotisation peuvent, de plus, donner pouvoir à un autre membre actif pour être représenté à l'Assemblée Générale pour l'étude de toutes les questions à l'exclusion du vote pour l'élection du Conseil.

Le pouvoir doit obligatoirement indiquer les nom et prénoms du mandataire. Il peut, soit être adressé au Président dix jours avant l'Assemblée Générale, soit être remis au mandataire qui doit, alors, le présenter au bureau de l'Assemblée avant l'ouverture de la réunion. Chaque mandataire ne peut recevoir que 2 pouvoirs au maximum.

#### LISTE DES CANDIDATS par ordre alphabétique

ANCELIN Gilles F1CQQ  
BOBINET Eugène FC1JLJ [\*]  
CLAUDE Jean-Luc FD1JCH  
GENDRON Michel F6BUG  
GROS Jean FD1JZG  
ROSENTHAL Bruno F6EBN  
ROSENTHAL Jacques F6GHT  
SANNIER Philippe F5SP

[\*] Lire FC1JLJ et non FC1JLP comme imprimé par erreur dans le numéro 158.

**ATTENTION :** La date limite de réception des votes par correspondance est repoussée au 12 décembre au soir.

#### FONDS DE RESERVE URC

Le projet de «budget modulaire» fait état d'un «fonds de réserve URC». Ce dernier, alimenté par les sommes rétrocédées par l'Administration (diminuées des frais de gestion) liées aux attributions des licences SWL, ainsi que par des versements forfaitaires de l'URC est destiné à disposer de moyens financiers affectés à :

- l'aide juridique aux membres dans le cadre de leurs activités radio,
  - des subventions aux clubs ou groupes de projet affiliés à l'URC,
  - des opérations de promotion de notre activité,
- et ce dans la limite des moyens disponibles. Plus nous serons nombreux...

## Compte de résultat au 31 décembre 1984

<b>(I) Produits d'exploitation</b>		
Ventes de marchandises .....	502 107,69	
Services .....	5 368,00	
Production stockée .....	2 844,20	
<b>Total I .....</b>	<b>510 319,89</b>	
<b>(II) Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises .....		303 042,38
Autres achats et charges externes .....		114 337,22
Impôts, taxes et versements assimilés .....		260,00
Salaires et traitements .....		527 14,52
Charges sociales .....		21 277,22
Dotations aux amortissements ..		5 915,94
Autres charges .....		180,00
<b>Total II .....</b>		<b>497 727,28</b>
<b>Résultat d'exploitation (I - II) .</b>	<b>12 592,61</b>	
<b>(III) Produits financiers</b>		
Intérêts et produits assimilés ..	3 409,53	
<b>(IV) Charges financières</b>		
Intérêts et produits assimilés ..		767,60
<b>Résultat financier (IV - III) ...</b>	<b>2 641,93</b>	
Résultat courant avant impôts ..	15 234,54	
Total des produits (I + III) ....	513 727,42	
Total des charges (II + IV) ....		498 494,88
<b>Bénéfice .....</b>	<b>15 234,54</b>	

## Venez tester votre émetteur

La nouvelle réglementation impose des conditions techniques sur la bande occupée par les émetteurs et les rayonnements non essentiels. Qu'en est-il de votre équipement ? Qu'est-ce que l'analyse spectrale ? Quelles sont les contraintes liées à ce type de mesure ?

De 9H30 à 12H00, avec le concours de la société TEKTRONIX (à la demande de l'URC), exposé/diaporama de F6BNA sur l'analyse spectrale, suivi de mesures pratiques effectuées sur les équipements apportés par les membres assistant à cet exposé.

Comme indiqué dans OCI, une alimentation 12 V/25 A sera disponible sur place ainsi qu'une charge 50 ohms/500 W. Ne pas oublier cependant tous accessoires utiles tels qu'adaptateurs coaxiaux ou autres. Vous saurez si votre équipement correspond aux normes PTT. Il y aura sans doute des surprises...

Si cette opération remporte le succès escompté, elle sera reconduite (sous une forme déjà envisagée) en plusieurs points de la France. Ce sera l'équivalent des campagnes de sécurité des automobiles-clubs. Un service original de l'URC 1986... si le nombre de membres le permet (voir l'URC sur mesures).

## Journée URC : programme

En dehors de l'assemblée générale elle-même, cette journée se déroulera selon le programme ci-dessous :

- 9H30 - 12H00 :
- Analyse spectrale - exposé et applications pratiques.
  - Transmission de données par paquets.
- 9H30 - 16H00 :
- Exposition de matériels par les importateurs et revendeurs.
  - Bourse d'échange de matériels et logiciels ouverte à tous.
  - Exposition de vos photos (y compris diapositives).
- 14H00 - 17H00 : Assemblée générale.  
17H00 : Tombolas et remise de lots.  
17H30 : Discussion libre et rafraîchissement.

## Transmissions de données par paquets

A la suite de l'article paru dans le dernier numéro d'OCI, Rémy JENTGES, F6ABJ, et son équipe procéderont à des démonstrations et exposé entre 9H30 et 12H00.

## Concours de réalisations

Les participants à la journée OM de l'URC seront amenés à se prononcer sur les réalisations d'amateurs exposées. Le jury primera trois réalisations :

- la meilleure techniquement,
- celle présentant le meilleur rapport qualité/coût de réalisation,
- la plus originale.

Il est évident que, bien au-delà des récompenses symboliques, c'est la mise en valeur de tous les travaux amateurs présentés qui sera recherchée. Si les exposants potentiels pouvaient se faire connaître au secrétariat dès que possible, l'organisation en serait facilitée. Pas de fausse pudeur : TOUTES LES RÉALISATIONS OM, SANS EXCEPTION, seront les bienvenues.

## Sus aux photographes

L'un des soucis rencontrés lors de la réalisation d'un numéro d'Ondes Courtes Informations ou pour la fabrication de panneaux d'informations pour des expositions réside dans la recherche de photos illustrant nos activités de radioamateur ou d'écouteur. Des opérations de promotion telles que celles effectuées dans Radio Plans et Broadcast nécessitent la réalisation d'un dossier de clichés prêts à être utilisés.

C'est dans cette optique que les OM et SWL photographes qui offriraient à l'association des clichés représentatifs de nos activités participeraient efficacement à la promotion de l'URC. Ces clichés pour pouvoir être utilisés devront porter au dos, signée de l'auteur, la mention «reproduction autorisée à l'URC». Des lots récompenseront chaque année, lors de l'AG, les auteurs des meilleurs clichés.

Pour cette année, les clichés doivent parvenir aux bureaux de l'URC, 71, rue Orfila, 75020 Paris, avant le 14 décembre ou être remis à l'accueil sur les lieux de l'AG.

